

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Constant, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Saïd-Anzum

-----



## Délibération n° II du 19 novembre 2020

### PLAN DE REBOND ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE – FONDS POUR L'ADAPTATION ET LA TRANSFORMATION DE LA SEINE-SAINT-DENIS – ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TRANSFORMATION DES MODALITÉS D'ACTION ET D'INTERVENTION DES PARTENAIRES – SUBVENTIONS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental du 8 juillet 2020 portant création du Plan de rebond solidaire pour l'avenir de la Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

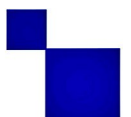
- ACCORDE 9 subventions de fonctionnement pour un montant total de 81 360 euros, réparties selon l'annexe 1 ;

- ACCORDE 89 subventions d'investissement pour un montant total de 1 540 486,5 euros, réparties selon l'annexe 2 ;

- ADOPTE le modèle d'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures suivantes :

ENACR,

Africolor,



Le Colombier,  
CAFAC Espace 1789,  
Le Créa,  
L'échangeur,  
Côté court,  
Conservatoire à rayonnement régional 93,  
La Nef,  
Théâtre Louis Aragon,  
Cinémas 93,  
Théâtre Gérard Philippe,  
Collectif Surnatural,  
Sequenza 93,  
Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-saint-Denis,  
Lilas en scène,  
Divertimento,  
Parti poétique,  
Banlieues bleues,  
Les demains qui chantent,  
Maison populaire,  
Bibliothèques en Seine-saint-Denis,  
Mains d'œuvres,  
Ville des musiques du monde ;

- ADOPTE le modèle de convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les structures suivantes :

Cie JETZT / L'annexe,  
MC93,  
Nouveau théâtre de Montreuil ;

- ADOPTE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les structures suivantes :

Maison de l'initiative économique locale,  
Initiative Grand Est Seine-Saint-Denis,  
SCIC Relais restauration,  
Initiative Plaine Commune,  
Centre de formation municipal – Boutique club emploi,  
La Fabrik',

Coup de main,  
Services perso,  
Relais formation,  
SCIC Apij Bat,  
ICI !,  
SFM AD,  
Maison Montreau,  
SCIC Novaedia,  
Axe formation insertion,  
Convergence 93,  
Rues et Cités,  
Initiatives solidaires,  
Centre de formation Louise Couvé,  
Social builder,  
Les petits débrouillards,  
Action culturelle Alzheimer – ARTZ,  
Accion artistica,  
Secours populaire,  
Les routes du futur,  
Centre social l'orange bleue,  
Femmes relais,  
La contremarque,  
L'orange rouge,  
La maison des femmes,  
Centre social André Malraux,  
Neptune,  
La collecterie,  
Mission intercommunale pour l'insertion des jeunes (MIJ),  
Comité départemental de rugby de Seine-Saint-Denis,  
Comité départemental de Karaté de Seine-saint-Denis,  
Comité départemental de volley de Seine-Saint-Denis,  
Comité départemental du sport universitaire de Seine-Saint-Denis,  
Comité départemental de gymnastique de Seine-Saint-Denis,  
Comité départemental FSGT de Seine-Saint-Denis ;

- ADOPTE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec les structures suivantes :  
Sol en Si,

Dom'Asile,  
la Cimade ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdits avenants et conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*